

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS



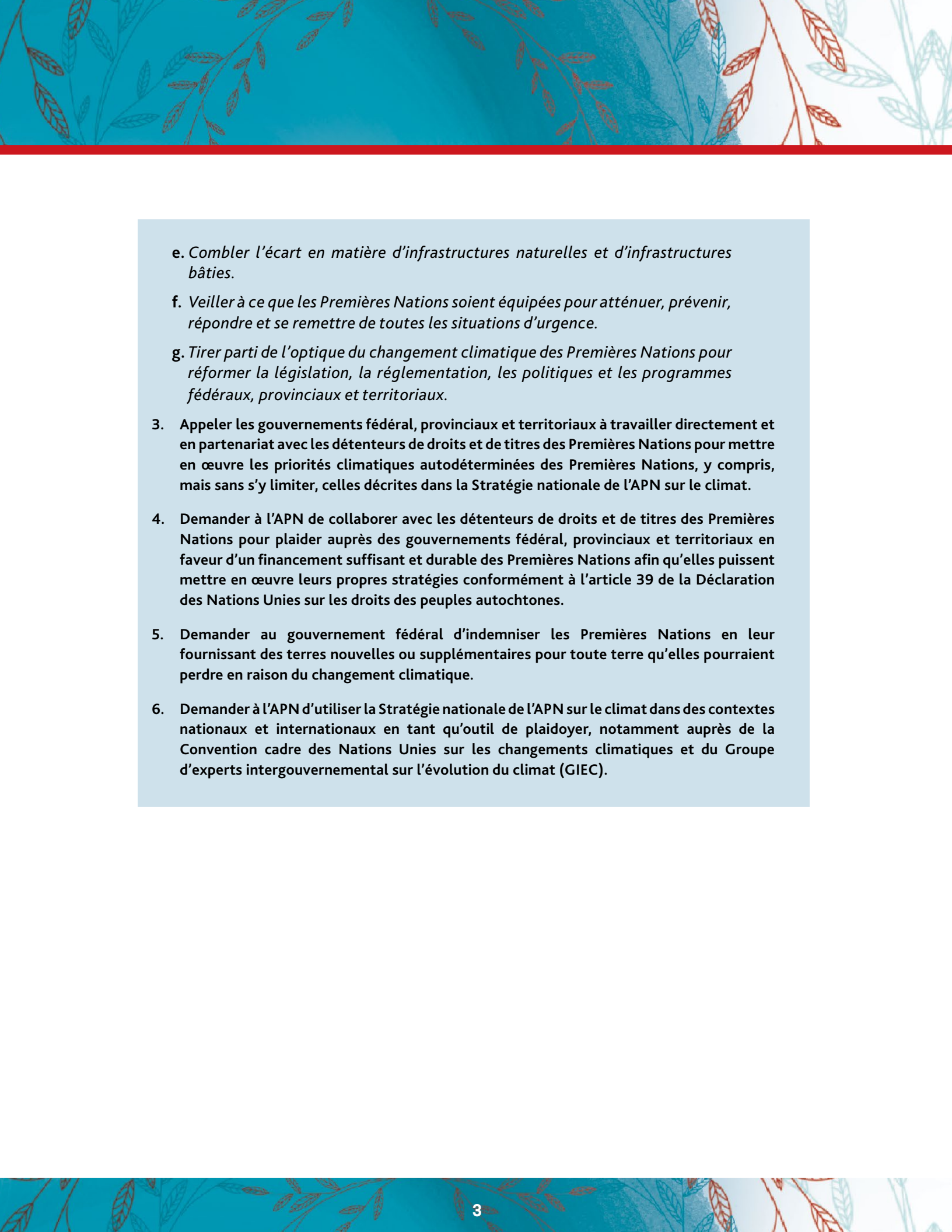
**Promotion et affirmation du leadership  
des Premières Nations en matière  
de climat à la COP 28**

## Assemblée des Premières Nations

L'Assemblée des Premières Nations (APN) est l'organisation politique nationale des gouvernements des Premières Nations et de leurs citoyens, y compris ceux qui vivent dans les réserves et hors des réserves. Si les leaders du changement sont les Premières Nations elles mêmes, l'APN les soutient en coordonnant, en facilitant et en défendant les changements de politiques. Les Chefs, et les Premières Nations qu'ils représentent, doivent faire partie intégrante des efforts visant à relever le défi d'un changement de politique durable et transformateur. Mandatée par les Premières Nations en Assemblée, l'APN a assumé cette responsabilité en menant des discussions sur le changement climatique aux niveaux régional, national et international, recevant 12 résolutions propres au climat depuis 2016.

En juillet, les Premières Nations en Assemblée ont adopté la résolution 36/2023, *Mesures urgentes et transformatrices pour le climat dans le cadre de la Stratégie nationale pour le climat de l'APN*, dans laquelle elles s'engagent à :

1. **Réaffirmer la déclaration d'urgence climatique pour les Premières Nations, qui demande :**
  - a. *qu'il soit reconnu que la crise climatique constitue un état d'urgence pour nos terres, nos eaux, notre air, notre glace, nos animaux et nos peuples;*
  - b. *que les communautés locales, nationales et internationales, les gouvernements, les organisations et les mouvements protègent les droits inhérents, issus de traités et garantis par la constitution des Premières Nations, respectent les systèmes de connaissances des Premières Nations et fassent respecter les traités et autres accords constructifs entre les Premières Nations et la Couronne;*
  - c. *que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux prennent des mesures climatiques urgentes et transformatrices qui répondent aux exigences énoncées dans les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et dans le Rapport sur le climat changeant du Canada (2019) afin de réduire les émissions au Canada de 60 % par rapport au niveau de 2010 d'ici 2030 et d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050.*
2. **Approuver pleinement la Stratégie nationale de l'Assemblée des Premières Nations (APN) sur le climat et ses sept domaines d'action prioritaires :**
  - a. *Donner la priorité aux systèmes de connaissances, à la santé, aux langues, aux cultures et aux spiritualités des Premières Nations.*
  - b. *Reconnaître, respecter et positionner la compétence inhérente et le droit inhérent à l'autodétermination des Premières Nations au cœur du processus décisionnel à tous les niveaux.*
  - c. *Répondre aux besoins de capacités pour soutenir la gouvernance des Premières Nations et leur rôle de leaders en matière de climat.*
  - d. *Assurer l'autosuffisance des Premières Nations en matière d'alimentation, d'eau et d'énergie.*

- 
- e. *Comblent l'écart en matière d'infrastructures naturelles et d'infrastructures bâties.*
- f. *Veillent à ce que les Premières Nations soient équipées pour atténuer, prévenir, répondre et se remettre de toutes les situations d'urgence.*
- g. *Tirent parti de l'optique du changement climatique des Premières Nations pour réformer la législation, la réglementation, les politiques et les programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux.*
3. **Appeler les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à travailler directement et en partenariat avec les détenteurs de droits et de titres des Premières Nations pour mettre en œuvre les priorités climatiques autodéterminées des Premières Nations, y compris, mais sans s'y limiter, celles décrites dans la Stratégie nationale de l'APN sur le climat.**
4. **Demander à l'APN de collaborer avec les détenteurs de droits et de titres des Premières Nations pour plaider auprès des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en faveur d'un financement suffisant et durable des Premières Nations afin qu'elles puissent mettre en œuvre leurs propres stratégies conformément à l'article 39 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.**
5. **Demander au gouvernement fédéral d'indemniser les Premières Nations en leur fournissant des terres nouvelles ou supplémentaires pour toute terre qu'elles pourraient perdre en raison du changement climatique.**
6. **Demander à l'APN d'utiliser la Stratégie nationale de l'APN sur le climat dans des contextes nationaux et internationaux en tant qu'outil de plaidoyer, notamment auprès de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).**

# 1. Introduction

Les émissions mondiales de gaz à effet de serre augmentent dangereusement. Les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (2023), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (2023) et de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (2022)<sup>1</sup> confirment qu'il est très peu probable que l'objectif de 2 °C de l'Accord de Paris soit atteint. Le non respect de ces accords internationaux est grave : le rapport 2022 des Nations Unies sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions prévoit une augmentation de la température annuelle mondiale de 2,8 °C d'ici 2100.<sup>2</sup>

Au Canada, la situation est urgente. Le *Rapport sur le climat changeant du Canada* (2019) a confirmé des tendances irréversibles au réchauffement. Ce rapport indique que le climat du Canada s'est réchauffé de 2,3 °C depuis 1948 et qu'il continuera à se réchauffer, en moyenne, à un rythme environ deux fois plus élevé que le réchauffement mondial et au moins trois fois plus élevé dans le Nord. Ces projections ne sont pas surprenantes, car les gardiens du savoir des Premières Nations ont entendu leurs voix depuis des décennies pour faire part de leurs préoccupations concernant les changements qu'ils observent. La déclaration des aînés du Comité consultatif sur l'action en faveur du climat et l'environnement (CCACE) témoigne clairement de cette réalité et lance un appel pressant : « ...*Nous insistons donc pour qu'il soit mis fin immédiatement à la destruction et à la profanation des éléments sacrés de la vie sur la base de l'obligation humaine de prendre soin de la Terre et des générations futures.* »

En réponse à ces observations, un nombre croissant de Premières Nations a déclaré 'urgence climatique. En juillet 2023, les Premières Nations en Assemblée ont réaffirmé la déclaration d'une urgence climatique des Premières Nations, reconnaissant que « ...*le changement climatique constitue un état d'urgence pour nos terres, nos eaux, notre air, notre glace, nos animaux et nos peuples* » et ont approuvé la Stratégie nationale sur le climat de l'Assemblée des Premières Nations (APN) (« Stratégie sur le climat »). La Stratégie sur le climat a été rendue publique le 18 octobre par la Chef nationale par intérim Joanna Bernard, le Chef régional de l'APN pour le Québec et le Labrador Ghislain Picard et la Nokomis Roberta Oshkabewisen.<sup>3</sup>

La Stratégie sur le climat vise à donner la priorité aux droits, à l'autodétermination et aux systèmes de connaissances des Premières Nations dans le cadre de l'action fédérale, provinciale et territoriale en faveur du climat; à promouvoir les solutions des Premières Nations à la crise climatique, fondées sur leurs droits inhérents, leur autodétermination et leurs systèmes de connaissances traditionnelles; et à appeler à une action urgente et transformatrice en faveur du climat, conformément à la Déclaration des Premières Nations en Assemblée sur l'urgence climatique pour les Premières Nations. La Stratégie sur le climat met en avant sept domaines prioritaires pour renforcer le leadership des Premières Nations en matière de climat. Ces domaines sont résumés dans la figure 1. Chaque domaine prioritaire coïncide avec un but, une série d'objectifs et une liste de stratégies et d'actions. Il ne s'agit pas d'un examen exhaustif de toutes les priorités des Premières Nations en matière de changement climatique. La Stratégie sur le climat se veut plutôt un document d'habilitation qui permet aux Premières Nations, aux niveaux local et régional, de faire progresser leurs propres stratégies et priorités en matière de climat.

1 Le rapport de synthèse AR6 du GIEC (2023) peut être consulté ici : <https://www.ipcc.ch/languages-2/francais/>. Le rapport de synthèse de la CCNUCC sur les contributions déterminées au niveau national dans le cadre de l'accord de Paris (2022) peut être consulté ici (en anglais) : <https://unfccc.int/documents/619180>. Le rapport actualisé du PNUC sur le déficit de l'adaptation au climat (2023) est disponible à l'adresse suivante : <https://www.unep.org/fr/resources/rapport-2023-sur-le-deficit-de-ladaptation-au-climat>.

2 Le rapport 2022 des Nations Unies sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions sur le déficit d'émissions est disponible à l'adresse suivante : <https://www.unep.org/fr/resources/rapport-2022-sur-lecart-entre-les-besoins-et-les-perspectives-en-matiere-de-reduction-des>

3 Pour en savoir plus sur le lancement, consultez le communiqué de presse à l'adresse suivante : <https://afn.ca/fr/toutes-les-nouvelles/communiqués-de-presse/l'assemblée-des-premières-nations-apn-lance-officiellement-sa-stratégie-nationale-transformatrice-sur-le-climat/>



**Figure 1.** Les sept domaines prioritaires de la Stratégie nationale de l'APN sur le climat :

Afin de renforcer les droits, les systèmes de connaissances et l'autodétermination des Premières Nations, nous partageons cette prise de position avant la 28e Conférence des Parties (COP 28) organisée par les Émirats arabes unis (EAU) à Dubaï. Les recommandations sont regroupées en trois volets :

- Prendre des mesures urgentes et transformatrices en matière de climat, conformément à Stratégie Nationale sur le climat de l'APN.
- Tirer parti de la Lunette climatique des Premières Nations pour créer un espace pour la gouvernance, les droits et les systèmes de connaissances des peuples autochtones dans tous les domaines de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), y compris l'action nationale et infranationale en matière de climat.
- Créer des opportunités concrètes pour l'engagement éthique et équitable des Premières Nations afin de faire la démonstration de leur leadership en matière de climat.

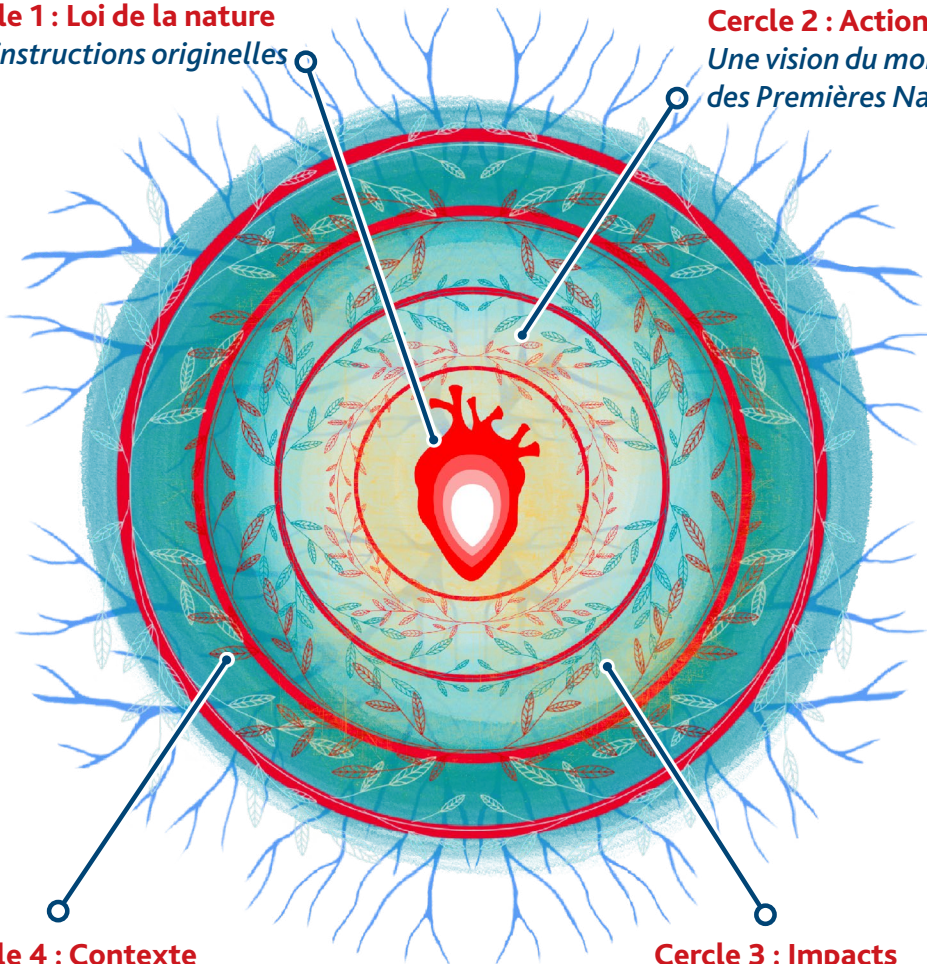
Nous commençons par une discussion sur l'objectif climatique des Premières Nations.

## 2. Lunette climatique des Premières Nations

Au cours des cinq dernières années, l'APN a développé le concept de lunette climatique des Premières Nations (« Lunette ») afin d'illustrer comment les expériences et les interconnexions des Premières Nations ne peuvent être négligées lorsqu'on envisage des solutions liées au climat pour (ou par) les Premières Nations. La figure 2 illustre la Lunette climatique qui réunit quatre cercles concentriques – Droit naturel, Actions, Impacts et Contexte – pour mettre en lumière les solutions climatiques des Premières Nations.

**Cercle 1 : Loi de la nature**  
*Nos instructions originelles*

**Cercle 2 : Actions**  
*Une vision du monde  
des Premières Nations*



**Cercle 4 : Contexte**  
*L'écosystème législatif,  
juridique et politique*

**Cercle 3 : Impacts**  
*La réalité vécue des  
Premières Nations*

**Figure 2. Lunette climatique des Premières Nations :** *Eruoma Awashish a créé cette image. Eruoma est une mère Atikamekw Nehirowisiw et une artiste engagée envers sa nation. Elle travaille avec divers médias, notamment la peinture, l'installation, la performance, la vidéo, la sérigraphie et la danse traditionnelle. Eruoma a grandi dans la communauté d'Opitciwan. Elle est maintenant établie à Pekuakami (Lac Saint Jean), et son studio est situé dans la communauté Ilnu de Mashteuiatsh. Elle est titulaire d'un baccalauréat interdisciplinaire en arts de l'Université du Québec à Chicoutimi.*

Une description complète de la Lunette climatique est présentée dans la Stratégie nationale sur le climat de l'APN<sup>4</sup>. Les quatre cercles représentent les éléments suivants :

**Cercle 1 : Loi naturelle – Nos instructions originelles** : La loi naturelle est un ensemble de lois émanant directement du Créateur, fondées sur nos diverses langues, histoires orales et cérémonies, qui régissent la manière dont nous devons interagir avec la terre, l'eau et les parents plus-qu'humains afin d'assurer l'équilibre et la réciprocité.

**Cercle 2 : Action – Visions du monde des Premières Nations** : Les solutions proposées par les Premières Nations sont multidimensionnelles, interdépendantes, interconnectées et créées dans les spiritualités, les systèmes juridiques, les connaissances, les langues et les gouvernements des Premières Nations. Nous comprenons que nous ne faisons qu'un avec la terre et l'eau.

**Cercle 3 : Impacts – Réalité vécue par les Premières Nations** : Au Canada, les discussions pour le climat ignorent souvent l'héritage historique de la colonisation, qui a des répercussions sur la réalité vécue par les Premières Nations aujourd'hui. Cet héritage doit être compris et intégré dans les analyses de la répartition et de l'expérience des impacts liés au climat, qui ne peuvent être séparées du projet plus large d'autodétermination et de réconciliation des Premières Nations.

**Cercle 4 : Contexte – Écosystème législatif, juridique et politique** : Pour les Premières Nations, l'action climatique doit être fondée sur leurs responsabilités et droits inhérents. Elle doit être établie, mandatée et mise en œuvre dans le cadre de la gouvernance des Premières Nations, et de concert avec les contextes législatifs, juridiques et politiques coloniaux aux niveaux fédéral, provincial, territorial et international.

## 2.1. Application de la Lunette climatique des Premières Nations aux discussions de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

Lors de la COP 27, notre prise de position, intitulé [Fixer les attentes des Premières Nations à l'égard de la CDP 27](#), a souligné les implications de la Lunette climatique pour la compréhension et la mise en œuvre de l'atténuation et de l'adaptation. En nous appuyant sur ces enseignements (résumés dans l'encadré 1), nous portons notre attention sur les négociations relatives aux résultats du bilan mondial : un processus au cours duquel les Parties peuvent déterminer si, oui ou non, elles progressent collectivement vers la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris. Dans le contexte du bilan mondial, un résultat clé pour la présidence des Émirats arabes unis et pour la CCNUCC, la Lunette climatique apporte des enseignements utiles au processus et à la portée des futurs prises d'inventaire. Ces renseignements pourraient contribuer à amplifier et à créer un espace pour les Premières Nations et aider au développement de solutions qui font progresser à la fois la décarbonisation et la décolonisation.

Premièrement, bien que le rôle distinct des peuples autochtones et la considération éthique et équitable de leurs systèmes de connaissances dans le contexte de l'action mondiale en faveur du climat soient de plus en plus reconnus, ce processus n'offre que peu d'occasions d'examiner en profondeur ce que cela signifierait. Par exemple, si l'on part du principe, ancré dans les systèmes de connaissances des Premières Nations, que nous ne faisons qu'un avec la terre et l'eau, et que nous ne sommes pas des unités compartimentées séparées de la nature, toutes les

<sup>4</sup> Pour obtenir une description complète de l'optique du changement climatique des Premières Nations, veuillez consulter la Stratégie nationale sur le climat de l'APN à l'adresse suivante : <https://afn.bynder.com/m/4a6f7b64d9edc007/original/Strategie-Nationale-sur-le-Climat.pdf>, et visionnez une vidéo du rassemblement à l'adresse suivante : <https://www.youtube.com/watch?v=ICZh6uY-Th1E&t=2s>.

discussions devraient être centrées sur les relations réciproques qui incarnent notre écosystème mondial. Une telle approche reconnaît que les systèmes de connaissances des Premières Nations, bien qu'ils soient propres à chaque Première Nation, analysent les facteurs de la crise climatique différemment des systèmes traditionnels. En d'autres termes, une application plus significative de la Lunette climatique commencerait par l'établissement d'une compréhension commune des causes de la crise climatique et, sur la base de cette compréhension commune, déterminerait les actions appropriées. Cette conversation plus approfondie fait défaut dans le processus actuel du bilan mondial et pourrait être préjudiciable aux futurs exercices de prise d'inventaire. Si l'on ne s'engage pas dans cet exercice plus approfondi, on risque de s'enfermer dans une voie ontologique de dépendance qui oblige les Premières Nations et les peuples autochtones à « s'adapter » aux solutions climatiques courantes.

Deuxièmement, ce bilan mondial doit prendre au sérieux les obligations des parties en matière de droits de la personne et de droits des peuples autochtones. Conformément aux normes minimales de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (Déclaration des Nations Unies), un document auquel il est fait référence dans plusieurs décisions de la CCNUCC, les solutions proposées pour les secteurs spécifiques de réduction des émissions (c'est à dire l'environnement bâti, l'électricité, le secteur industriel, le pétrole et le gaz, les transports, la sylviculture, l'agriculture et la gestion des déchets) ne peuvent être séparées de la mise en œuvre requise de ces normes minimales. Par exemple, une dépendance excessive à l'égard du développement de solutions technologiques et basées sur le marché, sans une enquête critique sur les façons inéquitables et structurellement racistes dont ces solutions interagissent avec les réalités vécues par les Premières Nations, nuira davantage aux Premières Nations et pourrait contribuer à une nouvelle forme de colonialisme climatique<sup>5</sup>. Ce problème est particulièrement aigu dans le contexte de la foresterie, de l'agriculture et d'autres solutions basées sur la nature, où les discussions ont largement négligé la présence des Premières Nations, leurs compétences, leurs droits et leurs systèmes juridiques. Les solutions pour ces secteurs ne peuvent pas ignorer leur rôle dans l'avancement de la décolonisation.

Enfin, les décisions prises sur le processus et la portée de l'actuel bilan mondial, pour le meilleur ou pour le pire, influenceront les discussions futures sur la prise d'inventaire. À cette fin, le fait de « bien faire les choses » maintenant pourrait contribuer à soutenir l'inclusion de la pensée et du leadership des Premières Nations à l'avenir. Ainsi, par exemple, le bilan mondial pourrait internaliser les principes de la pensée pour les sept générations à venir<sup>6</sup> afin de guider la façon dont il est préparé et comment un espace approprié est créé pour assurer des discussions futures et continues qui informent tous les mécanismes de reddition de comptes. Un modèle de prise de décision fondé sur les sept générations à venir exige une réflexion critique approfondie sur l'équilibre entre les avantages actuels et ceux des générations futures. Ensemble, nous devons veiller à ce que les générations futures (y compris les plantes, les animaux, les médicaments, etc.) bénéficient de tous les avantages et de tous les dons de Notre mère la Terre, tels que l'eau potable, un approvisionnement alimentaire stable et un environnement vivable, afin qu'elles puissent elles aussi vivre une vie riche et pleine de sens. Toutes les activités proposées dans les secteurs spécifiques de la réduction des émissions doivent être examinées sous cet angle, en particulier celles qui reposent sur l'extraction de nouvelles ressources.

5 Un rapport intitulé « *Correcting Canada's one eye shut climate policy* » utilise les données du gouvernement canadien (tirées de la Régie de l'énergie du Canada) pour montrer que la production de pétrole et de gaz devrait être plus importante en 2050 qu'en 2019 – le secteur pétrolier et gazier au Canada émettra encore quelque 200 mégatonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> en 2050. Cela soulève un problème important pour la politique climatique canadienne.

6 Le principe des sept générations est attribué à la Grande Loi de la Confédération iroquoise et est pratiqué par de nombreuses Premières Nations.

**Encadré 1 : Un extrait du document [Fixer les attentes des Premières Nations à l'égard de la CDP 27](#)**

*L'optique du changement climatique des Premières Nations a des applications importantes pour la compréhension de l'atténuation et de l'adaptation dans le cadre de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. En voici deux exemples :*

*Tout d'abord, compte tenu des engagements croissants en faveur de la neutralité en matière de gaz à effet de serre, la carboneutralité ne doit pas être interprétée comme un objectif final, mais plutôt comme un processus menant à un avenir juste, équitable et résilient pour les générations futures, fondé sur le droit des Premières Nations à l'autodétermination et renforçant leur leadership et leur autorité.*

*Deuxièmement, la Lunette climatique des Premières Nations permettra d'affronter la dichotomie conventionnelle « atténuation adaptation » – la distinction entre les discussions sur les mesures d'atténuation ou d'adaptation – omniprésente dans les perspectives internationales et nationales pour le climat. Compte tenu des interconnexions entre les secteurs et les systèmes dont dépendent les Premières Nations, cette fausse dichotomie doit être remise en question pour permettre la reconnaissance de solutions holistiques, intégrées et fondées sur les systèmes qui doivent répondre à la menace existentielle que représente le changement climatique.*

*Veillez vous référer au rapport intégral pour une discussion plus détaillée.*

## **3. Domaines prioritaires pour la COP 28**

Ces applications de la Lunette climatique mettent en lumière les questions et les conversations nécessaires pour améliorer les solutions climatiques des Premières Nations et soutenir le recadrage de la conversation sur le climat vers des changements plus transformateurs et systémiques. Sur la base de ces éléments, nous proposons trois domaines de recommandations pour la COP 28 à Dubaï, EAU.

### **3.1. Prendre des mesures urgentes et transformatrices en matière de climat, conformément à la Stratégie nationale sur le climat de l'APN.**

Les Premières Nations en Assemblée ont clairement exprimé leurs attentes à l'égard du Canada et, par extension, de toutes les parties à la CCNUCC, en ce qui concerne les objectifs de réduction des émissions qu'elles doivent atteindre : « ...une action urgente et transformatrice en faveur du climat qui réduise les émissions au Canada de 60 % par rapport au niveau de 2010 d'ici 2030, pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050 ». Les parties n'ont pas pleinement répondu à cet appel, car, même avec de nouvelles mesures prises par les gouvernements, les promesses actuelles de réduction des émissions des quelque deux cents parties à l'Accord de Paris augmenteront les émissions de 10,6 % en 2030, au lieu de fournir les réductions d'émissions rapides, profondes et immédiates préconisées par le GIEC. La COP 28 doit traduire ces discussions en actions concrètes fondées sur les droits, les systèmes de connaissances et l'autodétermination des Premières Nations. À ce titre, nous recommandons vivement les actions suivantes :

**3.1.1.** Toutes les parties doivent mettre à jour leurs contributions déterminées au niveau national (CDN) conformément à la déclaration des Premières Nations en Assemblée sur l'urgence climatique des Premières Nations, afin de maintenir le réchauffement de la planète en dessous de 1,5 °C.

3.1.2. Un appel fort des parties pour s'assurer que le résultat du bilan mondial reflète les appels des Premières Nations pour une action urgente et transformatrice en faveur du climat qui respecte leurs droits, leurs systèmes de connaissances et leur autodétermination.

3.1.3. L'élaboration d'orientations opérationnelles claires pour la CCNUCC afin d'impliquer les systèmes de connaissances des Premières Nations de manière éthique et équitable dans tous les éléments de la discussion, y compris le bilan mondial, afin d'éclairer la conceptualisation des moteurs de la crise climatique, les objectifs de réduction des émissions, l'adaptation, les pertes et les préjudices, et d'autres solutions pour le climat.

## **3.2. Tirer parti de la Lunette climatique des Premières Nations pour créer un espace pour la gouvernance, les droits et les systèmes de connaissances des peuples autochtones dans tous les domaines de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), y compris une action nationale et infranationale en faveur du climat.**

La Lunette climatique plaide pour un recadrage fondamental du discours sur le climat. Elle implique de s'éloigner de l'importance excessive accordée aux « solutions technologiques » et aux « mécanismes de marché » pour adopter un cadre qui met l'accent sur la centralité des droits, de l'autodétermination et des systèmes de connaissances des Premières Nations afin d'exposer les relations entre les trois « C » : le colonialisme, le capitalisme et le carbone. Une perspective critique et décolonisante est essentielle pour une action équitable, immédiate et transformatrice fondée sur des solutions holistiques, multidimensionnelles et interconnectées. En reconnaissant la diversité des Premières Nations, la Lunette climatique met l'accent sur une approche de l'action en faveur du climat basée sur les droits et les responsabilités, qui réitère l'importance d'une politique « basée sur la localité », menée par les Premières Nations locales et régionales. À ce titre, nous recommandons vivement les actions suivantes :

3.2.1. Intégrer des garanties solides pour les droits de la personne et les droits des peuples autochtones, y compris ceux qui sont affirmés dans la Déclaration des Nations Unies, dans le texte opérationnel concernant l'article 6, l'objectif mondial en matière d'adaptation, les pertes et les préjudices, le bilan mondial et d'autres négociations pertinentes.

3.2.2. Examiner toutes les discussions sur l'adaptation (objectif mondial en matière d'adaptation), les pertes et les préjudices et l'atténuation à travers la Lunette des Premières Nations, en tenant compte des normes minimales de la Déclaration des Nations Unies, des droits inhérents des Premières Nations, des principes d'équité intergénérationnelle, de justice et de décolonisation, et de la pensée pour les sept générations à venir.

3.2.3. Les Premières Nations et les autres peuples autochtones du Nord doivent avoir un accès direct aux fonds du mécanisme de financement des pertes et préjudices par l'intermédiaire de leurs institutions représentatives.

3.2.4. Renforcer la compréhension de la santé et du bien être des Premières Nations dans toutes les discussions sur la santé et l'action en faveur du climat, et s'engager à fournir un financement stable, adéquat et à long terme aux Premières Nations pour qu'elles puissent mettre en œuvre des programmes liés à la crise climatique et à la santé qui intègrent la culture, les connaissances, la spiritualité, la langue et le soutien de la communauté.

3.2.5. Veiller à ce que la réunion annuelle des gardiens du savoir et la table ronde des jeunes, organisées par le groupe de travail de facilitation, soient dûment mises en avant et reconnues, afin que les messages et les recommandations de ces représentants soient partagés et mis en œuvre par toutes les parties à la CCNUCC, y compris dans les discussions sur l'atténuation, les pertes et préjudices, et l'adaptation.

3.2.6. Donner aux peuples autochtones les moyens d'élaborer un protocole éthique sur les systèmes de connaissances autochtones afin de garantir l'utilisation éthique et équitable des systèmes de connaissances des Premières Nations dans tous les processus de la CCNUCC et soutenir les gardiens du savoir des Premières Nations en tant qu'auteurs et contributeurs à ce protocole éthique.

3.2.7. Préconiser que le septième processus d'évaluation du GIEC reflète les recommandations de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones (2023) afin de soutenir les universitaires, les scientifiques et les détenteurs de savoirs traditionnels dans l'élaboration d'un rapport spécial évaluant les opportunités et les menaces pour les peuples autochtones dans les domaines de l'adaptation, de l'atténuation, et des pertes et préjudices.

### **3.3. Créer des opportunités concrètes pour l'engagement éthique et équitable des Premières Nations afin qu'elles puissent démontrer leur leadership en matière de climat.**

Jusqu'à récemment, la réponse la plus dominante pour aborder les impacts du changement climatique dans la vie des Premières Nations a été leur participation à d'autres processus gouvernementaux, qu'il s'agisse d'accords, de plans, de politiques ou de stratégies au niveau fédéral, provincial, territorial ou international. Il incombait alors aux Premières Nations d'adapter leurs systèmes de connaissances et leurs droits, ainsi que leur autodétermination, à ces autres structures politiques. L'introduction de la Stratégie nationale sur le climat de l'APN, qui s'appuie sur les leçons tirées de la communauté d'action pour le climat des Premières Nations du Yukon et de la Stratégie et du plan d'action en faveur du climat des Premières Nations de la Colombie Britannique<sup>7</sup>, offre de nouvelles possibilités d'améliorer les systèmes de connaissances, les droits et l'autodétermination des Premières Nations à tous les niveaux de l'action en faveur du climat, et de créer un espace permettant aux Premières Nations de faire connaître leurs solutions et leurs priorités. Les Premières Nations au niveau local et régional doivent bénéficier d'un espace approprié dans les discussions internationales sur la politique climatique et la gouvernance pour faire avancer leurs stratégies et priorités climatiques autodéterminées, y compris celles décrites dans les sept domaines prioritaires de la figure 1. À ce titre, nous recommandons vivement les actions suivantes :

3.3.1. Tous les niveaux de gouvernement, y compris la CCNUCC, doivent travailler directement et en partenariat avec les détenteurs de droits et de titres des Premières Nations pour mettre en œuvre les priorités climatiques autodéterminées des Premières Nations, y compris, mais sans s'y limiter, celles qui sont décrites dans la Stratégie nationale sur le climat de l'APN.

7 Par exemple, le gouvernement du Canada, la Colombie-Britannique et le Conseil de leadership des Premières Nations ont récemment signé le premier accord-cadre tripartite du genre pour protéger et conserver la biodiversité, les habitats et les espèces en péril dans la province. Pour en savoir plus, cliquez ici : <https://www.canada.ca/en/environment-climate-change/news/2023/11/government-of-canada-british-columbia-and-the-first-nations-leadership-council-sign-a-historic-tripartite-nature-conservation-framework-agreement.html>

**3.3.2.** Fournir un financement suffisant et durable aux Premières Nations pour qu'elles puissent mettre en œuvre leurs propres stratégies, y compris la participation à la CCNUCC, conformément à l'article 39 de la Déclaration des Nations Unies.

**3.3.3.** Réaffirmer le statut et les droits distincts des Premières Nations, affirmés dans la Déclaration des Nations Unies, dans toutes les discussions de la CCNUCC afin d'empêcher l'attribution des droits, des systèmes de connaissance et de l'autodétermination des Premières Nations avec les droits incertains des communautés locales.

**3.3.4.** L'arrêt immédiat de l'intégration des peuples autochtones et des communautés locales dans tous les documents et décisions de la CCNUCC et l'exhortation des parties à travailler en partenariat avec les peuples autochtones pour élaborer une décision pour la COP 29 qui actualise le nom de la CCNUCC en « Plateforme des peuples autochtones » afin d'affirmer le statut unique et les droits inhérents des peuples autochtones, leur participation égale et leurs systèmes de connaissances.

## 4. Conclusion

---

L'ampleur de ce défi nécessitera un changement radical de l'approche adoptée par le Canada et le monde pour faire face à la crise climatique. Les approches actuelles échouent, car les émissions et les inégalités augmentent de façon exponentielle. Ce document identifie des recommandations clés pour renforcer le leadership des Premières Nations en matière de climat, ainsi que certaines applications de la Lunette climatique au bilan mondial. Cette application de la Lunette climatique à la CCNUCC doit permettre des conversations plus significatives sur la façon dont les solutions des Premières Nations peuvent recadrer la conversation et conduire à un changement systémique transformateur.

